

SEANCE DU 18 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le dix-huit Juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 02 Juin 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12

Présents : Didier THIEBAUT – Maire
 Elodie VIREY - Jean-Philippe LOUIS-THIVET - Jean-Luc GALLEY, Adjoints.
 Eddy BERNARDI - Bernard VETTRAINO – Roger PHILBERT –
 Véronique JOLLY - Jean-Michel ROYER - Anne PETITEAUX

Absents excusés : Régis MONNIER pouvoir à Didier THIEBAUT
 Françoise FEY L'HERISSON pouvoir à Jean-Philippe LOUIS-THIVET
 Michel BERGER
 Bruno FAVIER
 Karine RODRIGUEZ

Madame Anne PETITEAUX a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

I. TRAVAUX EN COURS:

- Vestiaire

Suite à la Commission du 08 juin dernier et à la synthèse des devis proposés représentant un montant total TTC de 32 621.82 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés décide

- de ne pas donner suite à ce projet.
- de louer à chaque manifestation future des toilettes sèches
- de supprimer le bâtiment existant

- Portail décharge :

Après avoir pris connaissance des divers devis présentés, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

RETIENT le devis des Forges de l'Ource pour la fourniture et pose d'un portail à la décharge en peinture thermolaquée d'un montant de 3631.14 € TTC.

- Eglise :

La présentation du projet a été commentée par M. JUVENELLE, le 28 Mai dernier et la déclaration de travaux a été déposée.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX RESTAURATION EGLISE CLASSEE MONUMENT HISTORIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux Membres présents la nécessité de procéder à la restauration de l'Eglise de l'Assomption de Marie (classée Monument Historique le 09 Octobre 1989).

Considérant l'estimation des travaux de restauration proposé par le Cabinet Daniel JUVENELLE - Architecte, à BAR SUR SEINE, d'un montant de 925.151, 99 € H.T.- 1.110.182.39 € T.T.C. détaillée comme suit :

DESIGNATION LOTS	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TOTAL
	NEF- BAS COTES - CLOCHER	TRANSEPTS + CHŒUR ET SACRISTIE	
LOT 01 - MACONNERIE	328 124.84 €	113 912.24 €	442 037.08 €
LOT 02 - CHARPENTE BOIS	52 118.24 €	51 232.58 €	103 350.81 €
LOT 03 - COUVERTURE ZINGUERE	116 349.29 €	109 101.51 €	225 450.80 €
LOT 04 - MENUISERIE	5 719.50 €		5 719.50 €
LOT 05 - ELECTRICITE	2 600.00 €	2 600.00 €	5 200.00 €
LOT 06 - SONDAGES STRATIGRAPHIQUES	7 176.00 €	7 176.00 €	14 352.00 €
LOT 07 - PROTECTION VITRAUX	2 870.00 €	2 870.00 €	5 740.00 €
TOTAL TRAVAUX HORS TAXES	514 957.87 €	286 892.33 €	801 850.19 €
COMPTE PRORATA 1 %	5 149.58 €	2 868.92 €	8 018.50 €
FRAIS D'ETUDES HORS TAXES	6 319.37 €	3 520.63 €	9 840.00 €
HONORAIRES ARCHITECTE 11.95 %	61 537.46 €	34 283.63 €	95 821.10 €
HONORAIRES CONTROLEUR SPS 1.20 %	6 179.49 €	3 442.71 €	9 622.20 €
TOTAL HORS TAXES	594 072.37 €	331 079.62 €	925 151.99 €
TVA 20 %	118 814.47 €	66 215.92 €	185 030.40 €
TOTAL TTC	712 886.85 €	397 295.55 €	1 110 182.39 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,
DECIDE la réalisation de la tranche 1 et 2 des travaux de restauration de l'Eglise de l'Assomption de Marie (classée Monument Historique le 09 Octobre 1989) d'un montant estimatif proposé par le Cabinet Juvenelle Architecte, de 925.151.99 € H.T. – 1.110.182.39 € TTC

ADOpte le projet de restauration et de valorisation et son financement

SOLLICITE le concours financier de :

- Etat DRAC : 40 %
- Conseil Régional Champagne Ardenne : 15 %
- Conseil Départemental de l'Aube : 22 %

DIT que ces travaux seront inscrits au Budget Primitif 2016

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution des aides sollicitées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

- **Réfection Mairie :**

Pré-étude travaux aménagements et accessibilité Mairie avec transfert du secrétariat au rez-de chaussée

La Commission bâtiments propose de faire un rafraîchissement de la salle de cérémonie de la Mairie ainsi que de transférer le secrétariat au rez de chaussée.

Considérant les normes d'accessibilité au niveau du bâtiment de la Mairie et du secrétariat, et après avoir pris contact avec plusieurs Architectes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de faire réaliser une pré-étude pour les travaux d'aménagements et d'accessibilité dans le bâtiment de la Mairie avec transfert du secrétariat au rez-de chaussée, afin de permettre la faisabilité et le chiffrage des travaux programmés.

CONFIE cette pré-étude et la maîtrise d'oeuvre à M. PIERSON Architecte à Essoyes et DIT que les frais inhérents à cette pré-étude seront inscrits au budget 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

- **Accessibilité :**

Un programme de travaux d'accessibilité est à déposer avant le 27 septembre 2015.

- **Chapelle Sainte Béline :**

Les travaux d'enduit seront effectués la première quinzaine de Juillet par l'Entreprise SD MACONNERIE.

- **Grilles du Cimetière :**

Les travaux de peinture ont été réalisés par l'Entreprise CHAPUT.

VOIRIE URBAINE :

Travaux de réfection bi-couche : Rue de la Gare - (du Moulin au croisement de Sainte Béline) et Rue de la Maladière

Rue de l'Etang – Rue des Fâches – Rue de la Gare : les travaux feront l'objet d'un programme d'investissement.

VOIRIE RURALE :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés, accepte le devis DOSSOT pour un montant de 8400 € TTC pour les travaux Chemin du Joncheret et Chemin de Chachigne.

II. Personnel Communal

- **Prise en charge formation base BAFA pour emploi d'avenir**

Considérant les diverses formations demandées dans le cadre du dispositif emploi d'avenir,

Considérant qu'une formation de base BAFA est dispensée par La Ligue de l'Enseignement de l'Aube du 24 au 31 Octobre 2015 au prix de 430 € + 35 € de frais d'adhésion et que Melle Elodie CAPPE recrutée en emploi d'avenir est intéressée par cette formation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE que les frais de formation de base BAFA et l'adhésion soient pris en charge par la Commune.

DIT que les crédits seront prévus au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

- **Contrats en cours :**

- **PROLONGATION CONTRAT AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Vu la délibération du 25 Juin 2014

Vu le recrutement de Madame MILESI Jocelyne et le contrat s'y rapportant,

Considérant que Madame MILESI Jocelyne a donné entière satisfaction

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger le recrutement pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés ;

DECIDE de prolonger le contrat de Madame MILESI Jocelyne jusqu'au 15 Septembre 2015

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

- Congé maternité Aimie GAMERO :

Considérant le congé maternité au 1^{er} août 2015 d'Aimie GAMERO, actuellement en CUI – CAE, M. le Maire informe les membres présents qu'il faut recruter une personne pour le 24 août prochain.

- Emploi-Avenir :

M. le Maire informe que Renaud WOLL a réussi son concours d'entrée au Conseil Général (SLA Bar-sur-Seine) et qu'il prendra ses fonctions le 1^{er} septembre prochain.

III. FESTIVITES DU 14 JUILLET :

Elodie VIREY rend compte du déroulement des festivités et 13 et 14 Juillet prochain, une convocation sera faite pour le montage des rotondes à chaque Conseiller Municipal et Présidents d'Associations.

IV. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS.

1. Fleurissement :

Elodie VIREY rappelle aux Membres présents que la remise de la 1^{ère} Fleur aura lieu le 26 Juin 2015 à 18 h à la MDA. Prévoir le nécessaire pour le vin d'honneur.

2. Commission Infos :

Le Landreville Infos a été distribué à chaque habitant par les Membres de la Commission.

3. CCAO:

M. le Maire informe que lors du dernier conseil communautaire, la prise de compétences « bâti scolaire » a été refusée à l'unanimité.

4. Conseil d'écoles :

Elodie VIREY donne les effectifs pour les prochaines rentrées scolaires et rend compte des différentes activités et sorties scolaires de l'année 2014-2015.

5. SDDEA :

Jean-Luc GALLEY rend compte de la dernière réunion.

V. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe les Membres présents :

MPT : la Région Champagne-Ardenne a attribué une subvention de 4500 € pour les rencontres cinéma MPT Landreville

Courriers M. BELIME : analyse eau potable et désherbage communal.

Régisseur Cantine et Garderie Scolaire : La place de régisseur titulaire sera attribuée à Elodie CAPPE en remplacement de Véronique JOLLY à compter du 1^{er} Septembre prochain. M. le Maire lui adresse ses remerciements.

Questions diverses :

Véronique JOLLY : compte-rendu du repas des Aînés avec remerciements aux Membres actifs.

Roger PHILBERT :

- demande que le branchement terre soit fait en même temps que le branchement provisoire.

Eddy BERNARDI :

- renouvelle sa demande concernant la bouche à clé qui claque toujours dans la grande rue
- souhaiterait à la demande des participants, que pour le repas du CCAS, il soit prévu un peu plus de danses.

Elodie VIREY informe que les grilles Rue sous la Belle ne sont toujours pas fixées.

Didier THIEBAUT souhaite que l'on attribue aux Associations Chorale et Country ayant participé au repas du CCAS, une subvention exceptionnelle de 50 € chacune.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 45.